Conditions générales 2018

Jenny's Happenings

Event & Wedding Planner

Votre partenaire pour tous les événements importants de votre vie

Sommaire

****

Présentation de Jenny's Happenings p.3

Conditions générales (màj le 08/06/2018) p.4

****

Présentation de Jenny's Happenings

La passion de l'organisation

Jenny's Happenings est une agence événementielle spécialisée en **organisation d'événements privés** (mariage, baby shower, baptême, communion anniversaire...) et **corporate / publics** (team building, lancement de produits, gala...). *Jenny's Happenings* propose différents services pour chacun de vos événements : organisation complète/partielle, présence le jour J, mise en place et/ou enlèvement de la décoration, préparation et/ou célébration de votre cérémonie et bien d'autres.

Derrière cette société se cache **Jennifer Henneuse, Event & Wedding Planner**. Organisée depuis sa plus tendre enfance, elle a toujours adoré organiser des événements et en particulier les mariages. **Après avoir organisé divers événements** (conférence de presse, manifestation, journée de sensibilisation) dont des mariages e**t après avoir suivi une formation de Wedding Planner** (à My Wedding Academy by Litte Mimi Events), Jennifer Henneuse a décidé de lancer *Jenny's Happenings*.

Mais, pourquoi ce nom ? « Jenny » comme surnom de Jennifer et « happenings » pour faire écho aux événements puisqu'il est synonyme « d'events » (signifiant événements). D'ailleurs, selon Wikipédia, « un happening est une performance (au sens anglais du mot : « représentation »), un événement ou une situation qui peut être considéré comme un art ». **Selon Jennifer Henneuse, organiser un événement est tout un art et tout le monde ne peut exercer ce métier.** C'est pourquoi elle a choisi « happenings » ayant une signification plus forte que « events ».

Dans cette brochure, Jenny's Happenings détaille et explique ses conditions générales (màj 08/06/2018). Grâce à cette brochure, vous n'aurez aucune mauvaise surprise et vous saurez tout sur Jenny's Happenings !

Conditions générales (Màj 08/06/2018)

Jenny's Happenings privilégie une **relation de confiance avec ses clients**. Toutefois, afin d'éviter des malentendus (ou de « mauvaises surprises »), *Jenny's Happenings* a élaboré des **conditions générales (mises à jour le 08/06/2018)**, reprenant également la politique d'utilisation des données privées, qui s'appliquent pour l'ensemble des prestations de *Jenny's Happenings*. Ces conditions générales ont pour but de **protéger principalement les clients**. Si l'un ou l'autre client le désire, *Jenny's Happenings* peut expliquer plus en profondeur (et plus simplement) l'ensemble de ces conditions générales lors **d'un rendez-vous (totalement gratuit)**. *Jenny's Happenings* est ouverte à toutes propositions d'améliorations de la part des clients et est ouverte au dialogue, compromis. Si l'une ou l'autre condition pose problème à un client, *Jenny's Happenings* **est prête à trouver un accord avec ce dernier.**

Avant d'entamer une collaboration avec *Jenny's Happenings*, *Jenny's Happenings* vous invite donc à lire scrupuleusement ses conditions générales.

Introduction aux conditions

Les présentes conditions générales détaillent les droits et obligations entre d'une part *Jenny's Happenings* vendant les services et prestations définis ci-après, et d'autre part, toute personne physique ou morale dénommée ci-après « le Client ». Les services et prestations proposés par *Jenny's Happenings* sont les suivants :

- Organisation et coordination (présence le jour J) d'événements publics/corporate et privés ;
- Conseil pour l'organisation / la coordination d'événements publics/corporate et privés ;
- Toute activité de mise en place ou d'enlèvement de décoration d'événements publics/corporate et privés ;
- Tous les packages comprenant les différents services proposés par *Jenny's Happenings.*

L'acceptation des conditions générales crée **un accord légal entre les deux parties**.

Les présentes conditions générales de vente sont relatives à *Jenny's Happenings*, dans le cadre de ses **activités d'organisateur d'événements**. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients. Préalablement à la conclusion du contrat, le Client se doit de réclamer au vendeur les présentes conditions générales. Le fait que *Jenny's Happenings* ne se prévale à un moment donné de l'une ou l'autre des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir de l'une quelconque des dites conditions. Le Client, s'étant déclaré intéressé par cette offre de services, délègue à *Jenny's Happenings* la responsabilité de l'organisation de l'événement par la signature obligatoire d'un **Contrat SMART**.

Article 1 – Conditions d'application

Les conditions générales s'appliquent à toutes les prestations effectuées par *Jenny's Happenings*. Elles s'adressent au client en même temps que le contrat d'Event & Wedding Planner. **Toute acceptation de devis implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.**

Article 2 – Devis et contrats

Toute intervention de Jenny's Happenings fait l'objet d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé au Client. Ce devis comporte la dénomination, le type, coûts et modalités des prestations déterminées selon la demande du Client. Après acceptation du devis, le Client devra accepter et signer l'ensemble de ces documents formant un contrat entre Jenny's Happenings et le Client :

- Contrat(s) - Devis SMART
- Conditions générales de Jenny's Happenings
- Contrat Event & Wedding Planner de Jenny's Happenings

Si l'un des documents énoncés ci-dessus n'est pas accepté et/ou signé dans le délai convenu entre Jenny's Happenings et le client, Jenny's Happenings se réserve le droit d'interrompre la collaboration. Toute modification ou résolution de la prestation demandée par le Client est soumise à l'accord exprès de Jenny's Happenings (voir de la SMART). Une telle demande du Client ne pourra être examinée que si elle parvient à Jenny's Happenings au plus tard 2 mois avant les dates prévues sur le contrat SMART. Passé ce délai, la prestation restera valable et devra être intégralement acquittée par le Client (sauf accord entre les 2 parties).

Une prestation est validée/réservée exclusivement par le client auprès de Jenny's Happenings par la remise du/des contrat SMART dûment accepté(s) et signé(s).

Article 3 – Délégation responsabilité

Le Client délègue à Jenny's Happenings, qui accepte la responsabilité de l'organisation de l'événement correspondant, au stade du présent, aux critères qui seront décrits dans le contrat dit « Contrat Event & Wedding Planner de Jenny's Happenings ».

Article 4– Obligations de Jenny's Happenings

Tout au long de la durée du contrat, Jenny's Happenings s'engage à réaliser au mieux les différentes prestations définies dans le contrat. A la demande du Client, Jenny's Happenings organise un premier rendez-vous. Ce rendez-vous est gratuit, sans engagement et dure en moyenne 1 heure. Lors de ce premier rendez-vous, Jenny's Happenings élabore un cahier de charge permettant de lister les prestations désirées, les paramètres organisationnels / logistiques envisagés par le Client. Sur base de ce cahier des charges, maximum 48H après le rendez-vous, Jenny's Happenings envoie un devis et les conditions générales au Client. Après signatures et acceptation de ces documents, le Client recevra le contrat SMART et « Contrat Event & Wedding Planner de Jenny's Happenings » à signer.

Concernant la recherche des prestataires et des lieux, il est convenu que Jenny's Happenings effectue les réservations fermes qu'après réception écrite de ses clients. Ces réservations sont effectuées au nom du Client en question. En aucun cas, ces réservations sont effectuées au nom de Jenny's Happenings. Jenny's Happenings ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation de l'un des prestataires non payés pour cause d'absence de règlement du client.

Jenny's Happenings tiendra informé le Client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées. Les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles ne seront en aucun cas divulguées par Jenny's Happenings. Seules les informations recueillies dans le cahier des charges et nécessaires au bon déroulement organisationnel de l'événement pourront être communiquées aux prestataires contactés par Jenny's Happenings dans le cadre du contrat entre Jenny's Happenings et le client.

Article 5 – Obligations du Client

Le Client s'engage à ne rien dissimuler à Jenny's Happenings ou à ses prestataires, **dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation**. Le Client donnera accès aux informations dont Jenny's Happenings aurait besoin. Le Client se doit de respecter et d'accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) prestataire(s) sélectionné(s) et en particulier **à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.**

Le client s'engage à ne pas intervenir directement avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs de Jenny's Happenings **sans accord préalable de** Jenny's Happenings.

Si le Client le désir, il peut proposer des prestataires. La responsabilité de Jenny's Happenings ne peut être engagée sur la qualité du travail des prestataires choisis directement par le client.

Si la prestation demandée le nécessite, le client s'engagera à fournir **au minimum 72 heures avant l'événement** à Jenny's Happenings :

- le plan de table ;
- les instructions liées à l'organisation du cortège d'entrée/sortie (ordre du cortège désiré, noms et prénoms des personnes concernées) ;
- les instructions liées à la mise en place ou à l'enlèvement de la décoration si le Client a opté pour la prestation « Mise en place de la Décoration » ou « Enlèvement de la Décoration » ;
- tout le matériel décoratif si le Client a opté pour la prestation « Mise en place de la Décoration » ;
- les instructions des invités concernant leurs surprises et discours.

Si des modifications sont effectuées par le client moins de 72 heures avant l'événement, il est impératif que le Client communique au plus vite les modifications à Jenny's Happenings. Jenny's Happenings fera au mieux pour respecter le plus possible ces dernières modifications **mais elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour les problèmes organisationnels liés à ces dernières modifications**.

Le jour de l'événement du Client, pour toutes prestations effectuées par Jenny's Happenings, le Client s'engage à permettre à Jenny's Happenings **de déposer à l'un ou l'autre endroit (discret) des cartes de visites de** Jenny's Happenings. Jenny's Happenings est ouverte à toute proposition de la part du Client si celui-ci émet des réticences à ce sujet.

Article 6 – Honoraires

Jenny's Happenings percevra des honoraires d'intervention définit dans le devis et contrat. L'ensemble des honoraires des prestations proposées par Jenny's Happenings ne comprennent pas :

- les frais de déplacements de Jenny's Happenings. (Les déplacements au sein de Bruxelles sont gratuits) ;
- les éventuels frais d'hébergement de Jenny's Happenings, si l'hébergement s'avère être indispensable pour le bon déroulement organisationnel de l'événement (en cas d'événement à l'étranger) ;
- les éventuelles communications internationales.

Par contre, les honoraires exprimés Jenny's Happenings comprennent la TVA (de 21%) et autres taxes. Le montant des prestations de Jenny's Happenings est exclusivement en Euros. L'échelonnement des paiements se fera via les contrats SMART.

Article 7 – Responsabilité et force majeure

Jenny's Happenings tient à informer le Client qu'il est tenu pour responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de l'événement. Le Client déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. A cet effet le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout convive le cas échéant, à tous recours à l'encontre de Jenny's Happenings en cas de survenance de l'un des événements précités.

Jenny's Happenings décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations …) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, …) apportés par le Client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons …). En aucun cas Jenny's Happenings ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation (s) fournie (s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est(sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du Client.

Les réparations et remboursements qui apparaîtront nécessaires suites aux dégradations précitées seront à charge exclusive du client qui s'engage à en supporter les coûts de remise en état.

Jenny's Happenings n'est pas responsable en cas de non réalisation de la prestation de service prévue par le contrat ou en cas de problèmes organisationnels pour des raisons d'élément fortuit (incendie, dégât des eaux...) ou de force majeure y compris des pertes ou des frais provoqués par des retards ou des changements de programme impliqués par une mise en quarantaine, une interruption de service pour grève ou fermeture de l'espace aérien, des conditions météorologiques défavorables, des catastrophes naturelles, des actes de terrorisme et autres situations imputables à un tiers étranger. Les éventuels frais supplémentaires nécessaires pour des services demandés en plus seront à la charge du Client.

Article 8 – Annulation du Client

Si le Client se trouve dans les conditions d'annuler l'événement, pour des raisons non imputables à *Jenny's Happenings*, il en fera part à *Jenny's Happenings* qui aura le droit de conserver les sommes déjà versées. **Si l'événement doit être annulé moins de 60 jours avant la date de l'évènement**, le Client devra verser la totalité des montants prévus à *Jenny's Happenings*.

Article 9 – Données privées et droit à l'image

La récolte des données personnelles

« Conformément aux règles de l'UE en matière de protection des données, vos données personnelles ne peuvent être traitées que dans certaines situations et sous certaines conditions, par exemple:

- si vous donnez votre consentement (vous devez être informé/e que vos données sont recueillies);
- si le traitement des données est nécessaire en vue d'un contrat ou d'une demande d'emploi ou de prêt;» (source)

La récolte de données personnelles par *Jenny's Happenings* est effectuée lorsque :

- le Client contacte lui-même, par n'importe quel moyen de communication (mail, message privé sur Facebook, appel téléphonique...) *Jenny's Happenings* en vue d'un contrat entre le Client et *Jenny's Happenings* ;
- le Client remplit lui-même le formulaire de contact présent sur le site web de *Jenny's Happenings*.

Dans un cas comme dans l'autre, *Jenny's Happenings* **informe directement le client de cette récolte de données**. Le site web de *Jenny's Happenings* **utilise actuellement des cookies**.

Jenny's Happenings **s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage**. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte et au nom de *Jenny's Happenings* ou en relation avec l'activité de *Jenny's Happenings* dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine. Si tel devait être le cas, *Jenny's Happenings* en informerait directement le Client.

Jenny's Happenings s'engage à s'assurer que les données personnelles et nominatives du Client sont à jour, exactes et complètes.

Utilisation des données personnelles

Jenny's Happenings utilise les données personnelles du Client **dans le cadre exclusivement du contrat signé entre** *Jenny's Happenings* et le Client. Le Client est libre à tout moment d'accepter ou de refuser la récolte et l'utilisation de ses données dans le cadre d'emailings promotionnels propres à *Jenny's Happenings*.

Le droit d'accès, à l'oubli et de correction

Le Client peut exercer **son droit d'accès ou de correction en contactant directement** *Jenny's Happenings*. Le Client a le droit, de demander à *Jenny's Happenings* **de consulter, corriger, supprimer ou bloquer les données le concernant**. Le Client a donc le droit à tout moment d'accepter ou de refuser la récolte et l'utilisation de ses données.

Le droit à l'image

Dans le cadre de la promotion de *Jenny's Happenings*, pour chaque prestation effectuée par *Jenny's Happenings*, *Jenny's Happenings* **prend des photos de l'événement du Client (dénommées par la suite « image de l'événement du Client »)** afin de les diffuser sur différents moyens communicationnels propres à *Jenny's Happenings* (réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Linkedin, Youtube), site web, flyers, posters, affiches, goodies...). En règle générale, *Jenny's Happenings* prend des photos du lieu de réception/cérémonie, de la décoration et très rarement des plans globaux des invités ou des mariés… *Jenny's Happenings* s'engage à faire en sorte que les participants éventuellement présents sur les photos ne soient pas reconnaissables (pas de visage distinct présent sur la photo sauf si accord écrit préalable de la personne).

Si des participants à l'événement ne souhaitent pas apparaitre sur les photos prises par *Jenny's Happenings*, **ils doivent impérativement le signaler à** *Jenny's Happenings* le jour de l'événement. Sans signalement de leur part, les participants donnent implicitement leur accord pour la prise de photos et leur utilisation par *Jenny's Happenings*, utilisation explicitée ci-dessous. **En aucun cas des photos d'enfants seront prises et diffusées sans l'accord de leurs parents.** Si le Client a des réticences par rapport à l'utilisation des photos de son événement, il peut en faire part à *Jenny's Happenings* afin de trouver un accord convenable pour les deux parties.

Le Client, **sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit,** autorise expressément *Jenny's Happenings* à fixer, reproduire, diffuser et exploiter « l'image de l'événement du Client », en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur toutes les antennes de *Jenny's Happenings*, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux ; à diffuser son image avec le logo de *Jenny's Happenings*. En conséquence, le Client garantit *Jenny's Happenings* contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de « l'image de l'événement du Client » ou qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion.

Ces conditions générales ont été imprimées en 2 exemplaires dont 1 a été remis au Client

Signature du Client (Nom, prénom, avec mention « Lu et approuvé » et date)	Signature du représentant de Jenny's Happenings (Nom, prénom, avec mention « Lu et approuvé » et date)

Jenny's Happenings

Event & Wedding Planner

Nos coordonnées

info@jennyshappenings.be

+32479358373

www.jennyshappenings.be

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@Jennyshappenings

Jenny's Happenings

Jenny's Happenings - Event & Wedding Planner